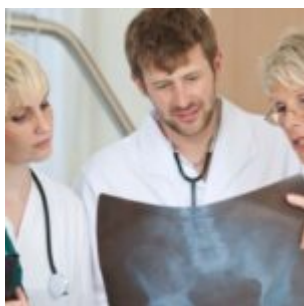


Médecins



© 2017 Les Echos Publishing

L'arrêté fixant le nombre de postes d'internat à pourvoir pour chaque diplôme d'études spécialisées (DES) en septembre prochain a été publié en fin d'année dernière.

Ce sont au total 8 800 postes d'internat qui vont être ouverts dans 44 spécialités au sein des 28 subdivisions (contre 8 044 postes en 2016) à la rentrée 2017. Ces chiffres représentent l'aboutissement de la réforme du 3^e cycle des études de médecine et notamment leur hyperspécialisation. Les diplômes d'études spécialisées complémentaires (DESC) sont, en effet, supprimés, comme par exemple celui de la chirurgie générale, et 18 nouveaux DES et Co-DES sont créés, avec des maquettes et des durées de diplômes revues.

Ainsi, 13 spécialités chirurgicales sont désormais accessibles contre 5 précédemment. Autre exemple, la création du diplôme de médecine d'urgence (470 postes). Certains DES sont également modifiés comme celui de médecine interne qui regroupera le DES d'allergologie, de maladies infectieuses et tropicales et de médecine interne et immunologie clinique. Un Co-DES regroupera le DES de médecine cardiovasculaire et celui de médecine vasculaire tandis qu'un autre, baptisé DESARMIR, rassemblera le DES d'anesthésie-réanimation et celui de médecine intensive-réanimation.

C'est la médecine générale qui proposera le plus grand nombre de postes : 3 400 places, un chiffre toutefois en baisse par rapport à l'année 2016 (3 749).

[Arrêté du 26 décembre 2016, JO du 29](#)

© 2016 Les Echos Publishing